

**SYNTHESE DU RAPPORT ANNUEL TECHNIQUE D'EXPLOITATION ET FINANCIER 2020
LA CRAU ENERGIES VERTES DSP 12/024**

Par la convention N°12/024 notifiée le 13/02/2012, la Communauté Urbaine de Marseille Provence Métropole, devenue la Métropole d'Aix-Marseille Provence, a confié au groupement solidaire d'entreprises constitué des sociétés Verdesis France (devenue Dalkia Biogaz) et GRS Valtech, la valorisation énergétique du biogaz du centre de stockage de déchets de La Crau, y compris l'entretien et le réglage du réseau de biogaz et le traitement des lixiviats.

1) Compte-rendu technique

L'exploitation de l'installation a débuté le 1^{er} juin 2014. L'année 2020 est la sixième année d'exploitation complète. Celle-ci a permis de valoriser 18,1 millions Nm³ de biogaz avec un taux de méthane moyen de 39 % équivalent à celui de l'année 2019.

L'énergie électrique issue de cette valorisation représente 27 813 MWh électriques. De plus, ont été valorisés 22 694 MWh thermiques afin de procéder au traitement de 6 462 m³ de lixiviats dans les 12 modules Nucléos. Ces lixiviats sont acheminés depuis un bassin de rétention jusqu'à l'installation de traitement à l'aide d'une station de pompage enterrée.

Durant cette sixième année d'exploitation, le taux moyen de disponibilité de l'installation s'élève à 91 % avec une puissance de 5,2 MW installés.

Il convient de noter qu'afin d'obtenir le tarif de la prime à l'efficacité énergétique le coefficient optimal de rendement est fixé à 70 % et que pour 2020, ce coefficient atteint un taux satisfaisant de 75 % (74 % en 2019).

Enfin, il convient de préciser qu'en 2020 les problèmes de bruits n'ont plus été évoqués.

2) Compte-rendu financier

Les résultats de la société sont très satisfaisants. La vente de l'électricité ainsi que de la chaleur a généré un chiffre d'affaires de 3 658 189 €. Le chiffres d'affaires global est ainsi de 3 668 786 € (intégration de remboursements d'assurance).

Les charges d'exploitation s'élèvent à 1 691 865 € soit une diminution de 169 109 € par rapport à 2019.

La redevance versée par le Délégué à la Métropole pour l'année s'est élevée à 182 000 €, auquel il convient d'ajouter l'actualisation de 17 653 €, soit un montant total de 199 654 € au titre de l'année 2020. L'entretien de réseau de biogaz est à la charge du Délégué et représente une économie pour la collectivité d'environ 400 000 €.

Le résultat net du Délégué s'est établi à 836 996 € (1 096 436 € en 2019).

Pour rappel, aucune contribution n'est versée par la Collectivité au Délégué.